



Le 8 mai 2024

TABLE DES MATIÈRES

ÉDUCATION

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

HÔPITAUX

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

LOGEMENT

M. D'Amours

L'hon. M. Fitch

M. D'Amours

L'hon. M. Fitch

M. D'Amours

L'hon. M. Fitch

AGRICULTURE

M. Coon

L'hon. M^{me} Johnson

M. Coon

L'hon. M^{me} Johnson

M. Coon

L'hon. M. Higgs

ÉCOLES

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

L'hon. M. Hogan

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

M^{me} Holt

FRAIS

L'hon. M^{me} Johnson

L'hon. M^{me} Johnson

Questions orales

[Traduction]

ÉDUCATION

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Le ministre de l'Éducation et le procureur général ont dit hier un certain nombre de choses qui indiquent un peu de confusion quant à la situation entourant leur gestion de la politique 713 et à sa légalité. Je veux citer des propos que le ministre de l'Éducation a tenus le 9 juin 2023. Il a dit : « s'il y avait une contestation judiciaire, cela pourrait peut-être être clarifié ». Le 13 juin, il a encore dit : « Je pense que les tribunaux doivent statuer sur un certain nombre de choses. » Puis, il a dit : « si l'affaire aboutit devant les tribunaux et que les tribunaux rendent finalement une décision à cet égard, nous saurons alors ».

Donc le ministre a manifesté son soutien pour ce qui est de porter l'affaire devant les tribunaux de sorte que la validité de sa propre politique soit précisée, et c'est exactement où nous en sommes actuellement en ce qui a trait aux conseils d'éducation de district (CED) anglophones. Puisque le ministre de l'Éducation appuie la possibilité que la cour clarifie la situation et statue sur la question, laissera-t-il tomber sa démarche visant à dissoudre le CED anglophone?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. J'aimerais souligner à la chef de l'opposition officielle que la cause qui est actuellement devant les tribunaux, pour ce qui est de toute contestation fondée sur la Charte, a été présentée par l'Association canadienne des libertés civiles. Vous savez, c'est là que le tout a commencé, et c'est suffisant.

Je crois aux droits des parents. Je continuerai à y croire. Je continuerai à insister là-dessus. Je continuerai à le dire à la chef.

Le CED a choisi de ne pas respecter la *Loi sur l'éducation* et il a choisi de ne pas respecter la politique provinciale ni les parents. Le CED n'approuve pas les mesures correctives, et la *Loi sur l'éducation*, une loi, prévoit un processus qu'il aurait pu suivre. Le tout aurait été moins contraignant et moins coûteux que la démarche qu'il a entreprise. Je comprends que le CED veuille de l'indépendance quant à la façon dont il dépense des fonds, mais le ministre est responsable de l'ensemble du...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je vais reprendre d'autres paroles prononcées par le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à ce sujet le 14 juin 2023.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

Le ministre a dit :

Personne ne cherche à agir de façon inconvenante [...] Les CED seront maintenus. Leurs membres seront toujours élus.

Le ministre a dit que les CED exerceraient une influence sur ce qui se passe dans le système d'éducation. Étant donné que le ministre de l'Éducation s'est engagé à appuyer le CED, pourquoi cherche-t-il maintenant à le dissoudre?

[Original]

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. À l'heure actuelle, nous n'avons pris aucune mesure. Nous avons simplement indiqué notre intention de suivre le processus établi. Il faut se présenter devant le Conseil exécutif pour obtenir la permission de demander à la Cour du Banc du Roi la dissolution du conseil d'éducation de district est, du côté anglophone. Alors, ce n'est pas ce que je souhaitais faire et je l'avais expliqué à ce conseil d'éducation de district il y a quatre mois.

Toutefois, malgré tout cela, les conseils d'éducation de districts sont obligés, en vertu de la loi, de dépenser l'argent pour des besoins en matière d'éducation. Point final. Il n'y a aucune autre disposition selon laquelle ils ont le droit de dépenser l'argent à d'autres fins.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'ai deux questions à poser. Le ministre insiste pour dire que le conseil d'éducation de district anglophone ne veut pas appuyer la politique en question, mais il y a d'autres conseils d'éducation de district francophones qui n'appuient pas cette politique non plus, et ce n'est pas clair, à mes yeux, si le ministre tentera de dissoudre ces derniers.

Je vois que le ministre ne dit pas clairement s'il essayera de dissoudre les conseils d'éducation de district francophones, alors j'aimerais savoir s'il en a l'intention, car ceux-ci appuient aussi la version de la politique 713 qui ne viole pas les droits inscrits dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le ministre parle de l'argent, mais je me demande pourquoi, comme il a été suggéré hier, il ne met pas cet argent entre les mains du procureur général et permet ainsi que les fonds soient affectés au bon endroit.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Beaucoup de mots ont été prononcés de l'autre côté de la Chambre, mais je ne crois pas que beaucoup de questions aient été posées à ce sujet.

Ce que j'ai dit, c'est qu'un processus est prescrit par la *Loi sur l'éducation*. Ce qui est bien clair, c'est que, quand un conseil d'éducation de district ne fait pas ce qu'il est censé faire et quand il agit d'une façon qui ne respecte pas son autorité, il y a un processus à suivre. Comme je l'ai dit, il existe un processus, et l'on est en train de le suivre. Nous allons continuer à suivre ce processus jusqu'à la fin.

Nous croyons dans les droits parentaux et nous continuerons à le dire jusqu'à la fin. J'y crois. C'est le contraire pour la chef de l'opposition, qui ne croit pas dans les droits parentaux. Pour notre part, nous suivons le processus.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Je vais essayer d'aider le ministre à comprendre la question. Va-t-il dissoudre les conseils d'éducation de district francophones?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, s'il vous plaît, je suggère, avec toute la politesse possible, que la chef de l'opposition ainsi que l'autre député qui a quelque chose à dire lisent la *Loi sur l'éducation*. La *Loi sur l'éducation* explique clairement quels groupes ont quels pouvoirs. Un processus est en place s'il est nécessaire de dissoudre un conseil d'éducation de district. Personne ne veut faire cela, mais, quand même, il faut respecter la loi. Il faut s'assurer que les conseils d'éducation de district fonctionnent tout en respectant la loi. Alors, ce n'est pas tellement difficile à comprendre.

[Traduction]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. À mon avis, il est vraiment curieux que le ministre ne cherche pas à dissoudre les CED francophones qui n'appuient pas sa politique, mais qu'il prenne des mesures pour dissoudre le CED anglophone qui n'appuie pas la politique. Je ne sais pas

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

pourquoi il y a un traitement différent, mais c'est assurément curieux. Cela survient à un moment où le ministre pourrait agir pour éviter toute cette histoire et demander à la Cour d'appel, comme il l'a dit dans sa déclaration, de fournir des précisions et de statuer sur la question de savoir si le tout respecte en fait la *Charte des droits et libertés*. Pourquoi ne pas saisir maintenant la Cour d'appel de la question et éviter toutes les poursuites judiciaires et tous les frais connexes?

[Original]

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Traduction]

Au cours des deux derniers mois, j'ai probablement lu 10 fois la *Loi sur l'éducation* simplement pour m'assurer que je la comprenais bien. Je pensais que je la connaissais avant, mais il y a peut-être des passages que je ne saisis pas tout à fait encore. À ce moment-ci, les CED francophones ne nous poursuivent pas en justice ; alors nous n'avons pas engagé d'avocats pour nous défendre. Toutefois, les CED francophones sont soumis à la même loi. Ils sont soumis à la *Loi sur l'éducation*, comme tout le monde. S'ils refusent de suivre la directive présentée relativement aux mesures correctives, nous suivrons alors le processus qui est prévu par la *Loi sur l'éducation* pour tous les CED. Nous n'allons pas simplement en choisir un. Toutefois, dans le cas qui nous occupe, le conseil d'éducation du district Anglophone East a porté l'affaire devant les tribunaux, et nous sommes obligés de nous défendre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je soulignerai que le ministre n'a pas répondu à la question sur la possibilité de saisir la Cour d'appel de la question.

Le ministre a toutefois fait référence à la *Loi sur l'éducation* à maintes reprises et a mentionné qu'il s'agit d'une loi, ce qui me pousse à me demander s'il a lu la charte des droits de la personne ou la loi de son propre gouvernement, la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, dans laquelle, à deux endroits, il est indiqué que les droits des enfants doivent être protégés, soit à l'article 6.1 et à l'article 7. Le ministre a mis en place une politique qui ne cadre pas avec ses propres mesures législatives. Je me demande ce que la ministre du Développement social en pense.

Je me demande ce que le procureur général en pense, car le ministre de l'Éducation fait sans cesse référence à la *Loi sur l'éducation*, mais il contrevient à la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Je ne savais pas s'il s'agissait d'une question

Questions orales

pour moi ou pour le procureur général. Nous continuerons à fournir des espaces sécuritaires pour tous nos élèves. Je le dis depuis le début. Tous nos élèves sont importants, et nous continuerons de le faire. Nulle part — à aucun moment — n'ai-je dit que nous ne le ferions pas. Voilà ce que nous continuerons de faire.

Cependant, j'estime que les parents ont des droits. Toutes nos autres activités dans le secteur de l'éducation montrent que les parents ont des droits. Il nous faut la permission des parents pour donner un comprimé de Tylenol à un enfant. Comme je l'ai dit plus tôt, je pense, mon fils a dû signer une feuille d'autorisation pour que sa fille puisse participer à une sortie éducative. Je crois aux droits des parents. Je continuerai à appuyer les droits des parents. Je ne comprends pas pourquoi la chef de l'opposition estime qu'il est si horrible d'appuyer les droits des parents. J'aimerais qu'elle prenne la parole pour expliquer ce qu'elle voulait dire lorsqu'elle a participé à un balado en Ontario.

[Original]

HÔPITAUX

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, l'Hôpital régional Dr-Georges-L.-Dumont avait été cerné comme étant prioritaire pour des projets en infrastructures. Parmi les projets cernés, il y avait la construction d'une nouvelle urgence ainsi que des suites endoscopiques et de nouveaux espaces pour les consultations externes ambulatoires.

La demande d'autorisation a été déposée au bureau du ministre de la Santé en mai 2022, et le Réseau de santé Vitalité a établi ce projet comme étant sa priorité numéro un. C'est un projet de trois phases : La première étape, ce sont les suites endoscopiques ; la deuxième étape, c'est l'ancien bureau de Radio-Canada pour des consultations externes ambulatoires, et, finalement, la construction de la nouvelle urgence. Vous savez que, en 1975, l'Hôpital régional Dr-Georges-L.-Dumont n'a pas été construit avec une salle d'urgence ; en effet, cela a été ajouté par la suite. Il y a des problèmes associés avec cela, Monsieur le président, et ce, autant pour les patients que pour les professionnels de la santé, en raison de certaines conditions de travail.

Voici ce que je demande : Quel est l'état de la demande en ce qui a trait à la première étape? Il y a 20 millions de dollars qui ont été demandés pour les suites endoscopiques ; le ministre a-t-il pris une décision à cet égard?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président, pour la question du député d'en face. Je connais bien la priorité du Réseau de santé Vitalité. Hier, j'ai eu une rencontre avec Tom Soucy, qui est le président du conseil d'administration du Réseau de santé Vitalité.

[Traduction]

Eh bien, Marco, merci de votre soutien. Je vous en suis reconnaissant.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Monsieur le président, nous continuons à travailler avec le réseau Vitalité, jour après jour, pour tenter de concrétiser les priorités. Nous avons eu un important budget de capital ici au Nouveau-Brunswick et nous continuons de travailler avec tous nos partenaires pour faire en sorte que les budgets de capital correspondent aux priorités qui serviront au mieux les gens et pour faire en sorte que les investissements réalisés constituent l'utilisation la plus efficiente et la plus efficace de l'argent. Le projet mentionné par le député est à l'étude. Un processus doit être suivi quant à la façon dont de tels projets sont mis en oeuvre.

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, cela fait deux ans que la demande a été déposée au bureau du ministre de la Santé, et le retard dans le financement de ce projet pour les salles d'endoscopie a de nombreux impacts. Plus les diagnostics sont retardés, moins les chances de survie au cancer sont élevées. Actuellement, 7 000 patients sont sur une liste d'attente et, selon les estimations, il y a 68 cas de cancer non diagnostiqués. Si le délai était conforme aux recommandations, environ 50 décès par cancer du côlon pourraient être évités. Ce retard touche également le maintien en poste et le recrutement de professionnels de la santé et compromet ainsi notre capacité à améliorer les conditions de travail et à recruter davantage de spécialistes. De plus, plusieurs recrutements prévus risquent d'être annulés, et cela peut également toucher la vocation universitaire, alors qu'il est impossible d'accueillir un nombre accru d'étudiants en médecine dans les conditions actuelles.

Donc, les enjeux sont considérables, Monsieur le président. Je demande donc ceci au ministre de la Santé : Prendra-t-il une décision avant qu'il soit trop tard?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Je rappelle au député d'en face que les décisions relèvent du Cabinet. Il y a un processus à suivre. Je suis surpris qu'il ne soit pas au courant du processus, Monsieur le président. Il y a des parlementaires de l'autre côté qui sont d'anciens ministres de la Santé et qui ont été ministres au sein du Cabinet de Brian Gallant. Il y a également des personnes qui ont conseillé le Cabinet de Brian Gallant ou ont travaillé au Cabinet du premier ministre.

Monsieur le président, lorsque le député d'en face pose des questions sur des priorités, mais nous examinons la province dans son ensemble. C'est pourquoi nous avons établi le Conseil de collaboration.

Le Conseil de collaboration compte des gens des réseaux Vitalité et Horizon ainsi que du ministère de la Santé pour que, encore une fois, la façon dont les choses se déroulent et les priorités soient envisagées dans une perspective provinciale.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Monsieur le président, je suis bien au fait de la situation en ce qui concerne les interventions chirurgicales. Nous avons investi une somme considérable dans l'hôpital Dumont. Or, si les parlementaires d'en face estiment qu'il s'agit du seul endroit où nous devrions investir, ils devraient le dire. Le tout fait partie du processus. Cela passe par un processus, et...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

[Original]

LOGEMENT

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, pendant que des milliers de familles sont en attente d'un logement abordable, des ministres se paient des chambres d'hôtel à 600 \$ et 800 \$ la nuit. Au même moment, nous avons appris, la semaine dernière, qu'aucun nouveau supplément de loyer n'est disponible encore cette année. Nous sommes déjà rendus à mai, et des milliers de familles attendent de savoir si elles seront admissibles à un logement subventionné.

Monsieur le président, le gouvernement a engrangé des milliards de dollars en excédents au cours des dernières années et il paie des chambres d'hôtel à 800 \$ la nuit. Quand annoncera-t-il l'ajout de suppléments de loyer afin de diminuer la pression sur des milliers de familles du Nouveau-Brunswick qui, elles, ne peuvent pas se payer des chambres d'hôtel à 800 \$ la nuit?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je sais que l'opposition commence maintenant à multiplier les effets de rhétorique. Beaucoup de travail a été accompli en ce qui concerne le logement au Nouveau-Brunswick. Je suppose que les parlementaires d'en face n'y ont peut-être pas prêté attention ou ont été distraits par autre chose. Parlons de la Prestation d'aide au loyer versée directement au locataire, qui représente un investissement de 22 millions — un investissement de 22 millions. Parlons de la banque d'aide au loyer, au titre de laquelle plus de 550 000 \$ en subventions ont été versés directement à des locataires du Nouveau-Brunswick pour qu'ils puissent demeurer chez eux. Quelque 8,9 millions de dollars — 8,9 millions de dollars — ont servi à aider 5 000 personnes du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire de suppléments de loyer. Il s'agit d'un travail considérable. Voilà des investissements considérables. Voilà, Monsieur le président, le genre de travail qui est accompli. Je serais ravi de poursuivre la discussion, car il y a d'autres bonnes nouvelles à communiquer à ce chapitre.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, nous entendons de plus en plus parler de cas de gens qui sont sans logement ou qui le seront

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

très bientôt. Pendant ce temps, le gouvernement conservateur est bien conservateur : Il conserve l'argent au lieu de s'assurer que les familles ont un toit au-dessus de leur tête.

La seule chose que les Conservateurs sont capables de faire, c'est de se vanter de l'augmentation de la population de la province et non pas d'avoir agi pour qu'il y ait plus de logements pour les familles. Monsieur le président, combien d'autres familles devront devenir des sans-abri avant que ce gouvernement conservateur décide d'agir?

Monsieur le président, nous sommes rendus en mai, et les nouveaux suppléments de loyer n'ont pas encore été distribués pour la nouvelle année. Quand ce gouvernement agira-t-il pour permettre aux familles d'avoir un toit au-dessus de leur tête?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, encore une fois, le député d'en face fait des allégations inexactes à propos du gouvernement actuel. Nous continuons de verser un supplément de loyer à beaucoup, beaucoup de gens ici au Nouveau-Brunswick. C'est un programme qui demeure en vigueur. Le tout se poursuit. Il ne prend pas fin lorsqu'un nouveau budget est présenté. Encore une fois, il pourrait y avoir des possibilités d'augmentation.

Lorsque j'examine le nombre de logements abordables qui sont en construction, je constate que 44 nouveaux logements publics sont en cours de construction dans la province. Je rappellerais au député d'en face que, lorsque le gouvernement Gallant était au pouvoir... Le député d'en face en est maintenant un représentant. Il doit assumer ses responsabilités, car sa chef faisait partie du conseil consultatif du gouvernement Gallant. Un certain nombre d'anciens ministres siègent aussi de l'autre côté et partagent les mêmes idées. Ils n'ont construit aucun logement — aucun nouveau logement public.

De toute façon, nous avons des travaux en cours pour 183 autres logements, que ceux-ci en soient à l'étape de la conception, de la construction ou de la mise en oeuvre de contrat, à 17 endroits dans la province. Je peux poursuivre et parler de Marée Montante, d'Habitat...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, vous savez, on regarde la situation partout dans la province. J'ai parlé tout à l'heure des suppléments de loyer ; c'est une chose. Cependant, la population se fait dire : Nous sommes désolés, mais nous n'avons pas eu de supplément de loyer pour le budget 2024-2025. On dit aux gens de communiquer avec le service 211. Ils font cela et ils se font dire : Écoutez, nous sommes désolés, mais, si vous n'avez pas Internet ou un ordinateur, nous vous enverrons les formulaires par la poste, si vous êtes admissibles. Les formulaires sont envoyés. Je vous



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

donne des exemples. Pour des demandes faites en février, les formulaires sont reçus en avril, donc deux mois plus tard, Monsieur le président.

C'est une réalité au Nouveau-Brunswick. Ensuite, les gens prennent le formulaire, le regardent et le remplissent. Ils doivent fournir de l'information qu'il faut aller chercher sur Internet. Monsieur le président, quand on est là pour les plus vulnérables, on est là pour les plus vulnérables.

Monsieur le président, lorsque nous tentons d'aider les plus vulnérables, nous devons réellement les aider. Aujourd'hui, les gens du Nouveau-Brunswick qui ont besoin d'aide ne sont pas en mesure de parler directement, soit en personne, à un fonctionnaire du gouvernement. Quand ce problème sera-t-il réglé une fois pour toutes pour aider les gens qui ont besoin d'aide au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien. L'étalage de droiture et de rhétorique que font aujourd'hui les parlementaires d'en face est un peu fort. C'est terrible, Monsieur le président.

J'ai mentionné que 22 millions de dollars avaient été investis dans des subventions versées directement aux locataires dans la province. C'est de l'argent qui est versé directement aux gens du Nouveau-Brunswick pour les aider à survivre. Nous avons augmenté le nombre d'initiatives dans la province pour aider les gens à composer avec les difficultés qui se posent à eux. Nous savons que, pour ce qui est précisément du supplément de loyer, il y a une liste d'attente. Il y avait une liste d'attente quand le député d'en face a été courtisé par le gouvernement Gallant pour qu'il se porte candidat aux élections. Monsieur le président, le gouvernement Gallant, lorsqu'il était au pouvoir, avait un piètre et mauvais bilan pour ce qui est des suppléments de loyer et de leur augmentation.

Nous avons travaillé avec le gouvernement fédéral au programme de logement du Nouveau-Brunswick. Nous avons augmenté le nombre de possibilités de logement pour que les personnes puissent y vivre. Lorsque nous pensons à nos partenaires, comme Habitat pour l'humanité, qui compte 10 nouvelles maisons, et Marée Montante...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

[Original]

AGRICULTURE

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Je m'inquiète de la sécurité, de l'augmentation des coûts et de la sûreté de nos importations alimentaires. La grande majorité de nos denrées alimentaires sont importées de loin, et cela ne devrait pas être le cas. Selon le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 60 % des

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

terres agricoles du Nouveau-Brunswick ne sont plus en production. Cela représente des terres qui pourraient être cultivées par des jeunes pour nous fournir des aliments locaux et pour réduire notre dépendance à l'égard des importations.

Pour que cela devienne réalité, les initiatives sont nécessaires pour éliminer les obstacles qui empêchent les jeunes d'établir de petites exploitations agricoles et d'accéder au marché. Que fait la ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour encourager les jeunes à faire de l'agriculture une vocation et les soutenir?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Eh bien, je suis ravie de pouvoir prendre la parole et de répondre à la question du député d'en face, Monsieur le président. Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches travaille très fort pour intégrer de nouveaux venus dans le domaine de l'agriculture. En fait, au cours de la dernière année, nous avons intégré 35 nouveaux venus dans le programme. Nous travaillons avec Éducation. Nous travaillons avec des groupes de jeunes agriculteurs. Je rencontre des associations de jeunes agriculteurs pour parler de la façon dont nous pouvons améliorer l'accès. Nous cherchons aussi à remanier le Plan d'identification des terres agricoles (PITA) et à utiliser des terres qui sont en jachère pour créer des partenariats de sorte que les jeunes peuvent avoir un meilleur accès à de telles terres. Nous travaillons fort sur le terrain avec les jeunes agriculteurs pour qu'ils aient accès à des terres. C'est un travail qui se poursuit. Merci.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, quand on y pense, il est incroyable que personne au gouvernement, qu'aucun ministère ni qu'aucun fonctionnaire ne soit chargé de voir à ce que nous ayons dans la province un approvisionnement alimentaire sûr et abordable. C'est la raison pour laquelle mon collègue de Kent-Nord a demandé à maintes reprises que le premier ministre élargisse le mandat du ministère de l'Agriculture pour que celui-ci comprenne notre approvisionnement alimentaire. Les régions d'où provient la plus grande part de notre approvisionnement alimentaire subissent des sécheresses continues et persistantes qui sont causées, bien sûr, par la combustion du pétrole et du gaz extraits de la terre. Selon une étude récente, la grave sécheresse qui sévit dans l'ouest des États-Unis se poursuivra jusqu'en 2030, ce qui fera grimper en flèche le prix des aliments. Puisque le ministère de l'Agriculture n'est pas chargé d'assurer aux gens du Nouveau-Brunswick un approvisionnement alimentaire abordable et sûr, le premier ministre expliquera-t-il de quelle façon exactement il obtiendra un approvisionnement alimentaire sûr pour les gens du Nouveau-Brunswick dans l'avenir?

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Monsieur le président, je dirai au député d'en face que la sécheresse n'est pas notre seule ennemie. Si vous parlez aux producteurs des grandes cultures ou de toute culture dans la province, ils vous diront que nous avons eu trop d'eau l'an dernier. Nous



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

reconnaissons que les changements climatiques posent un défi pour tous les agriculteurs, et ce, pour tous les produits. Il s'agit d'une question à laquelle nous travaillons en créant des programmes tels que le Programme de paysages agricoles résilients. Nous utilisons des fonds par l'entremise du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) et nous examinons les pratiques environnementales. Nous nous employons à créer des technologies plus vertes. Le ministère travaille quotidiennement avec les participants et les parties prenantes pour s'assurer qu'il les appuie dans la lutte contre les défis liés aux changements climatiques.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, nous ne pouvons pas en fait vivre sans nourriture. Nous le savons. La qualité et la salubrité des aliments ainsi que le type d'aliments que nous consommons influent grandement sur notre santé. Compte tenu de la stabilité du climat qui se désagrège à mesure que nous pompons plus de gaz et que nous extrayons plus de bitume à brûler, il est urgent de rendre le Nouveau-Brunswick plus autosuffisant au chapitre des aliments. Pour protéger les gens du Nouveau-Brunswick des conséquences du réchauffement planétaire et du réchauffement des océans, la sécurité alimentaire locale doit devenir une priorité pour nous. Elle ne l'est pas.

En raison de notre situation géographique, nous ne subissons pas les menaces sérieuses qui pèsent sur l'agriculture, qui provoquent déjà de mauvaises récoltes et qui réduisent le rendement ailleurs en Amérique du Nord et sur la planète, à des endroits qui nous fournissent à l'heure actuelle la plupart des aliments que nous consommons. Nous devons établir des plans pour pouvoir nous nourrir dans l'avenir. Encore une fois, je demande au premier ministre quel est son plan pour faire en sorte que nous puissions nous nourrir dans l'avenir.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je remercie le chef du Parti vert de sa question. Si l'on regarde la situation d'ensemble de l'abordabilité et la façon dont nous pouvons gérer les changements climatiques pour que nos agriculteurs et nos entreprises agricoles obtiennent de meilleurs résultats... D'abord, le tout découle d'une économie qui est prospère. Lorsque je parle de la mise en valeur du gaz, tout le monde devient enthousiaste. Lorsque l'on regarde la situation en Europe et en Chine et que l'on constate ce qui se produit au chapitre des émissions, étant donné que deux centrales au charbon sont construites chaque semaine, que 1 100 centrales y sont en exploitation et que 270 centrales le sont en Europe... Pour chacune d'elles que nous pourrions fermer, nous réduirions les émissions mondiales de 50 % par centrale au charbon.

Monsieur le président, ce que je veux dire dans tout cela, c'est qu'il s'agit d'un projet de 8 milliards de dollars pour la province. Vu les exigences que le gouvernement fédéral nous a imposées, si nous voulons favoriser l'abordabilité et que, compte tenu du coût de la vie, nous voulons faire en sorte que les gens aient les moyens de vivre et de travailler dans notre pays, nous avons l'occasion ici au Nouveau-Brunswick d'en faire beaucoup plus. Nous

Questions orales

pouvons avoir une incidence positive sur les changements climatiques et nous pouvons faire en sorte que l'économie fonctionne comme il se doit pour notre population ici.

ÉCOLES

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Au cours du dernier mois, j'ai eu le privilège de parler à un grand nombre de membres du personnel enseignant au Nouveau-Brunswick de ce qui se passe au sein du système d'éducation. J'ai pris connaissance des défis avec lesquels ils sont aux prises en raison du manque de ressources et du manque de collègues pour appuyer l'éducation de la prochaine génération du Nouveau-Brunswick. Deux exemples en particulier se sont démarqués, et je tiens à en parler aujourd'hui.

Le 23 avril, nous avons appris qu'une école manquait de papier et n'avait pas les fonds nécessaires pour passer une autre commande. Les responsables de l'école ont demandé au personnel enseignant et à la collectivité de ne plus faire de copies ou de fournir du papier à l'école. Le 30 avril, les parents d'enfants de 3^e année d'une école du Nouveau-Brunswick ont reçu un avis indiquant que celle-ci était à court de marqueurs pour tableau blanc et qu'elle ne serait pas en mesure d'en obtenir davantage avant la fin de l'année scolaire. Les responsables de l'école ont demandé aux parents de fournir des marqueurs pour tableau blanc à leur enfant pour faciliter le reste de l'enseignement.

Tandis que le ministre perd du temps et gaspille de l'argent devant les tribunaux et prétend se soucier des parents, ces derniers veulent que leur école obtienne des fonds.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Je ne sais pas trop quelle est la question, car je n'en ai entendu aucune.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : J'assure aux gens qui piaillent en face que je vais fournir une réponse.

Il me semble que nous en sommes à un nouvel exercice budgétaire ; alors je ne sais pas trop pourquoi nous connaissons les situations dont parle la chef de l'opposition. Si elle a le nom des deux écoles, je serais heureux de les connaître, de me pencher sur la situation et de parler aux districts afin de déterminer quel est le problème et pourquoi les responsables ne peuvent pas obtenir de l'argent pour acheter du papier ou des marqueurs pour tableau blanc. De nos jours, beaucoup d'écoles n'utilisent pas de marqueurs pour tableau blanc, car

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

elles disposent de tableaux blancs interactifs, et il ne faut pas de marqueurs pour tableau blanc pour écrire sur un tableau blanc interactif. Utiliser un tel marqueur ruinerait le tableau.

Les fonds sont disponibles.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Nous travaillons étroitement avec de très nombreux partenaires à nos recommandations à long terme. Nous venons de commencer une telle collaboration au début de la semaine à Harvey dans le cadre du programme de soutien au comportement positif.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : J'ai l'impression que le ministre de l'Éducation n'a pas visité d'écoles dernièrement puisque, s'il en avait visité, il aurait vu que les élèves utilisent des marqueurs à leur pupitre avec leur petit tableau blanc.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : La situation a cours dans de nombreuses écoles. Elle est omniprésente.

FRAIS

Monsieur le président, je dois revenir sur l'une des réponses que le premier ministre a fournies hier. Je remettais en question le mauvais usage de l'argent des contribuables pour ce qui est des frais engagés par sa ministre. Il a affirmé qu'il n'était pas certain de la teneur des renseignements et qu'il faudrait peut-être faire plus de recherches à cet égard. C'est ce qu'il a dit. Je suis convaincue qu'il a maintenant obtenu le résultat des recherches et qu'il a appris que la députée de Carleton-Victoria avait assisté le 29 septembre au dîner du premier ministre et avait demandé que ses frais d'hébergement à l'hôtel soient payés par les gens du Nouveau-Brunswick. C'est la même ministre qui a obtenu un surclassement pour un vol à destination de Norvège afin d'assister à une fête de fruits de mer, ce qui a

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

coûté 8 700 \$. C'est la même ministre qui a dépensé plus de 3 000 \$ en frais d'hébergement à l'hôtel pour une fête de cinq nuitées à Boston.

Le premier ministre a dit qu'il examinerait la politique. Cela ne suffit pas.

Le premier ministre mettra-t-il fin à une telle extravagance et fera-t-il en sorte que la députée de Carleton-Victoria rembourse...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Eh bien, Monsieur le président, le travail d'enquête effectué par la députée du côté de l'opposition est au mieux inadéquat. Si elle avait examiné les chiffres qu'elle ne cesse de citer, soit la somme de 8 500 \$, elle aurait vu que la somme s'appliquait à deux voyages distincts. L'un des voyages était à Barcelone, où nous avons examiné le marché européen, et l'autre était en Norvège, où nous avons fait valoir l'aquaculture. J'ai effectué mon propre petit travail de comptabilité judiciaire et j'ai découvert que l'ancien ministre libéral de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches dépensait en fait environ 8 000 \$ de plus par année que la ministre actuelle. Cela tient aussi compte de l'inflation.

Poursuivons simplement tandis que j'ai une minute ou deux. Le sud-ouest du Nouveau-Brunswick est le berceau de l'aquaculture, et nous...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Silence! C'est à mon tour. Je mets au défi tout parlementaire du côté de l'opposition de réussir à me suivre pendant des missions commerciales. Je vous ai demandé de communiquer avec les parties prenantes que je représente et de les consulter pour savoir si elles pensent que nous n'obtenons pas de rendement pour leur argent.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que le temps est écoulé.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre. À l'ordre, s'il vous plaît. Merci.